



COMPTE-RENDU



Tél : 01 47 70 91 69

E-mail: contact@fo-dgfip.fr

Web: <http://www.fo-dgfip.fr>

CTR du 28 septembre 2015

C'est pour le bien de la DGFIP et des personnels !

Telles sont les paroles du Directeur Général qui présidait exceptionnellement ce CTR de rentrée pour justifier les restructurations en cours dans le réseau.

Les organisations syndicales avaient en effet demandé l'ajout d'un point sur ce sujet à l'ordre du jour de cette instance.

Le Directeur Général, s'il a accédé à cette demande, n'a pas pour autant ouvert de véritable débat sur l'état des services. Au contraire l'essentiel de ses réponses aux déclarations liminaires des uns et des autres s'est résumé à une longue justification des réformes en cours. Selon son analyse, il n'y aurait aucune alternative et il faut veiller à la sécurité des personnels. Ainsi, au motif d'agressions dans le cadre du contrôle de la redevance, il conviendrait à terme d'en finir avec cette mission ou peu s'en faut. Demain pourquoi ne pas remettre en cause le contrôle fiscal externe et se cantonner à un contrôle sur pièces ou encore ne plus exercer de recouvrement forcé par le biais des huissiers des Finances Publiques. Pour **F.O.-DGFIP** quand il n'y a plus de mission il n'y a plus d'agent non plus.

Le Directeur Général s'est néanmoins engagé à nous fournir un document recensant l'ensemble des restructurations en cours après validation par le Ministre toutefois. C'est dire dans quel délai nous l'aurons. Il a affirmé en séance qu'il n'existait pas de plan triennal des restructurations. Il ne craint visiblement pas la contradiction, ses paroles étant à l'opposé des propos tenus en 2014 par le chef du service stratégie/pilotage budget (SPIB) sur l'objectif de la fermeture de 850 sites de la DGFIP d'ici 2018.

Il ne craint pas non plus des petits arrangements avec la réalité des débats que nous avons eue avec lui lorsqu'il s'adresse aux numéros 1 départementaux. Nous nous sommes procuré en effet la trame du discours qu'il leur a tenu lors de sa dernière rencontre avec eux. Il n'a pas hésité à leur affirmer que ses interlocuteurs syndicaux ne lui reprochaient pas : « son parler vrai mais le fait qu'il réfléchissait à l'adaptation de la DGFIP ce qui est tout de même un peu singulier. »

Ainsi, non seulement le Directeur Général transforme le fond de nos propos mais il tente en outre de nous faire passer pour des archaïques irréfléchis auprès des DD/RFIP. Au contraire nous lui avons d'une part reproché à maintes reprises d'avancer masqué et d'autre part indiqué que nous n'étions pas opposés par principe à la modernisation mais que nous n'accepterions pas d'être placés devant le fait accompli.

Devant l'autisme d'un Directeur Général ayant déclaré qu'il assumait l'accélération des réformes, l'ensemble des Organisations Syndicales ont quitté la séance.

Elles ont ensuite convenu de demander une audience aux Ministres et de ne plus participer aux instances de concertation de la DGFIP (CTR, GT) jusqu'à ce qu'elles soient reçues.

Le Directeur Général se retranchant en permanence derrière la feuille de route ministérielle, la discussion n'est plus possible et il est donc nécessaire de déplacer le débat au niveau ministériel.

Vous trouverez ci-après la déclaration liminaire de la délégation **F.O.-DGFIP**.

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Ce Comité Technique de Réseau se tient dans un contexte général peu favorable à un dialogue social de qualité. Quelle confiance accorder en effet à des décideurs politiques maniant la contradiction apparente en service commandé. Nous voulons parler ici des propos du ministre MACRON sur le statut général de la Fonction Publique qu'il conviendrait de supprimer alors que dans le même temps la ministre de la Fonction Publique, Madame LE BRANCHU, affirme au contraire qu'il doit être pérennisé. Comment dans ces conditions signer des accords alors même qu'une partie de leur contenu est déjà contestée par des membres du gouvernement.

Il suffit en outre soit de lire la presse, soit d'allumer la télévision pour constater que des annonces de décisions impactant nos services sont communiquées aux médias sans que les représentants des personnels n'en soient a minima informés.

À titre d'exemple, notre fédération était reçue par le Ministre Eckert vendredi. À aucun moment, la décision de rendre obligatoire la déclaration en ligne pour les foyers fiscaux déclarant plus de 50 000 € annuels n'a été évoquée lors de cet entretien.

Néanmoins, c'est en sortant de cette entrevue que les camarades présents ont pris connaissance de cette décision à travers les médias qui apparaissent aujourd'hui mieux informés que nous.

Le dialogue social est aujourd'hui considéré par nos interlocuteurs qu'ils soient nationaux ou locaux au mieux comme un passage obligé, au pire comme une perte de temps.

Ainsi avons nous pu constater à la lecture des annexes des guides de mutations sur postes C2, C3 et C1 que les reclassements suite à fusions et restructurations avaient été largement anticipés alors même que les Comités Techniques Locaux compétents n'ont pas été réunis sur ces points.

Pire, certains de nos représentants locaux apprennent au détour d'un couloir à la direction départementale que la fermeture de tel ou tel poste est programmée à une date très proche. Dès lors qu'ils s'étonnent de la non-convocation d'un CT sur ces questions, les directions locales n'hésitent pas à tenter de réunir ces instances en plein milieu de l'été afin de rendre effective la fermeture à la date prévue.

La pratique consistant à ne discuter des restructurations qu'au niveau local ne permet, malgré les remontées que nous en avons, ni d'avoir une vision globale du futur visage de la DGFIP ni non plus un échange de qualité.

À plusieurs reprises, nous vous avons fait remarquer que le niveau d'information dont les représentants syndicaux disposent est le garant d'un dialogue social constructif dans l'intérêt bien compris des personnels comme de l'administration.

Vous avez certes accédé à notre demande d'ajout d'un point de l'ordre du jour s'agissant des restructurations. Cependant nous sommes toujours en attente des documents qui auraient pu servir de base à la discussion.

À quel moment, Monsieur le Président considérerez-vous qu'un échange et un débat sur l'état des services est nécessaire ?

Les propos que vous avez tenus lors de votre rencontre avec les responsables locaux témoignent pourtant d'une volonté de transparence de votre part. Vous avez vous-même déclaré ne pas vouloir avancer masqué. Vous pourrez constater ainsi que nous avons de saines lectures.

Vous y évoquez entre autres la dématérialisation, la programmation, le contrôle partenarial, la suppression du numéraire, les recettes des finances.

Sur ce dernier point, le niveau de votre réflexion semble très engagé. Je me permets de vous rappeler mon courrier à ce sujet qui m'avait valu de votre part une réponse renvoyant le problème au niveau local et considérant qu'à ce stade un échange au niveau national n'était pas utile. Pour **F.O.-DGFIP**, ce moment est peut-être venu.

Sur la suppression du numéraire, cette question n'a été qu'effleurée et pourtant, nous apprenons par nos sections qu'aucun paiement en numéraire ne sera plus accepté pour les montants supérieurs à 300 € y compris en réglant 300 € en numéraire et le surplus par un autre moyen de paiement. Les personnels de guichet n'en ont pas été informés suffisamment tôt, ne disposent d'aucun argumentaire face à l'utilisateur et subissent une nouvelle fois une dégradation supplémentaire de leurs conditions de travail.

Plusieurs questions préoccupent à juste titre le réseau : quid du rapport de l'IGF sur la qualité du service rendu pour le comptable public aux grosses collectivités ? Laquelle ou lesquelles des préconisations retiendrez-vous ? À quel moment en discuterons-nous si nous en discutons ?

Tout se passe comme si vous souhaitiez en permanence nous mettre devant le fait accompli. Et, quand, par hasard, ce n'est pas le cas, nous ne sommes pas entendus. Certes, nous sommes poliment écoutés mais rien de nos arguments et propositions n'est jamais retenu.

Nous en voulons pour preuve à **F.O.-DGFIP**, les derniers GT règles de gestion au cours desquels il s'agissait d'entériner vos propositions de régression sans aucune contre partie pour les personnels. Nous ne sommes pas opposés par principe au changement mais tout le monde doit pouvoir y trouver son compte, les agents comme l'administration.

Dans le même ordre d'idée, à quel moment connaissons-nous le détail du rapport de MM Fermanel et Bes sur le contrôle de la redevance TV ?

Faut-il supposer que les éléments qui nous ont été communiqués constituent l'essentiel des conclusions de ce rapport ?

Le fait que vous ayez fait référence à l'âge des agents concernés lors de votre rencontre avec les n° départementaux en dit très long sur l'avenir de cette mission comme sur l'attention portée aux agents qui en ont la charge.

Simplifier, alléger, moderniser, innover bref, comment continuer à obtenir des résultats avec toujours moins de moyens.

Pour **F.O.-DGFIP**, il est pour le moins curieux qu'au moment où l'on met en place des règles prudentielles très contraignantes concernant l'argent privé (Bâle III, Solvency II) l'état ne se donne plus les moyens ni de contrôler efficacement la régularité de la dépense publique ni d'accroître le niveau des recettes.

Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2016, va être rendu public ces jours-ci. D'ores et déjà nous avons connaissance du niveau prévisible des suppressions d'emplois à la DGFIP. C'est chaque année l'équivalent en personnel d'un département important qui est rayé de la carte. Comment, dans de telles conditions continuer à exercer correctement nos missions ? Si l'on se réfère, toujours aux propos tenus lors de la rencontre avec les responsables départementaux, c'est assez simple : regrouper, fusionner, dématérialiser.

Déjà, les agents de la DGFIP sont sommés d'assurer la promotion de la e-administration, demain que répondront-ils à l'utilisateur n'ayant plus accès à nos guichets ?

D'ores et déjà des actions dans les départements, en zone rurale notamment rencontrent l'appui des populations et des élus locaux. **F.O.-DGFIP** n'acceptera pas cette marchandisation du service public qui à terme, exclura toujours plus les plus fragiles.

Nous n'avons aucune opposition de principe à la modernisation et à une dématérialisation progressive et maîtrisée. En revanche, **F.O.-DGFIP** conteste des décisions sous-tendues uniquement par des aspects budgétaires, seulement préoccupées de l'immédiat et ignorantes des conséquences en matière de cohésion sociale à plus long terme.

Nous apprenons ainsi la généralisation d'une expérimentation concernant les BCR alors que le bilan qui nous a été présenté est plus que succinct et surtout ne démontre en rien une plus grande efficacité.

Monsieur le Président, nous voulons connaître la cartographie des réformes et restructurations en cours et pouvoir en discuter.

En effet, toujours en référence à nos saines lectures, plutôt que de « purger le débat » de manière formelle nous considérons à **F.O.-DGFIP** qu'une vraie discussion en toute transparence serait « salubre » pour l'avenir de la DGFIP.

Vous qui souhaitez toujours selon vos propos lors de la rencontre avec les numéros 1 : « une DGFIP heureuse fière de son haut niveau d'expertise » vous pourriez commencer à faire en sorte que les personnels et leurs représentants puissent vous accorder leur confiance. Ce serait effectivement très « salubre » pour la DGFIP et ses personnels.

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ **66 %** de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu